



Protocole relatif au déploiement des autotests réalisés sous supervision

Version du 08/08/21

1. Conservation des autotests

Les autotests doivent être conservés à une température comprise entre 2 et 30 °C (cf. prescriptions de la notice du fabricant) et à l'abri de la lumière directe du soleil. Il convient de s'assurer que ces conditions sont réalisées en toute circonstance (risque de diminution des performances du test).

2. Réalisation de l'autotest

Préparation de la salle

- Tant que possible privilégier la réalisation de ces tests en extérieur.
- Prévoir une salle dédiée qui doit être choisie en fonction de :
 - sa capacité (distance d'au moins deux mètres entre personnes testées) ;
 - ses facilités d'aération ;
 - et ses modalités d'accès (instauration d'un sens de circulation, gestion des flux, limitation des regroupements) ;
- Aération maximale de la salle et au moins 15 minutes avant la 1^{ère} séance de prélèvement ou réalisation en extérieur lorsque cela est possible ;
- Le lieu de prélèvement doit être organisé de manière à assurer une distance d'au moins deux mètres entre chaque personne et minimiser les contacts en face à face des personnes (positionner les postes d'auto-prélèvements de façon à ce qu'aucune personne ne se retrouve face à une autre personne, si possible face au mur ou dos à dos lorsqu'ils ne porteront pas le masque au moment de réaliser le test) ;
- Port du masque chirurgical ou du masque grand public ayant une capacité de filtration de 90% couvrant le nez, la bouche et le menton obligatoire par l'ensemble des personnes présentes en dehors de la réalisation de l'autotest ;
- Demander à chaque personne réalisant l'autotest et au personnel de supervision de se désinfecter les mains avant et après le test, en mettant à disposition plusieurs flacons de solutions hydro-alcooliques (SHA) dans la salle et en prévoyant des distributeurs de SHA à l'entrée et à la sortie de la salle. En cas de manipulation réalisée par le personnel de supervision, un geste d'hygiène des mains doit être réalisé immédiatement après ;
- Nettoyer et désinfecter la surface des tables sur lesquelles sera posé le matériel nécessaire à la réalisation de l'autotest à chaque séance à l'aide, par exemple, de lingettes virucides ;
- Mettre à disposition des personnes testées le « petit guide d'utilisation de l'autotest nasal »¹ ;
- Prévoir un dispositif permettant à tous les participants de mesurer l'écoulement du temps ;

¹ https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/guide_auto-test.pdf

Préparation de l'auto-prélèvement

- Mettre en place l'ensemble du matériel nécessaire et sortir tous les éléments nécessaires à la réalisation du prélèvement et du test et les poser sur une surface plane propre et nettoyée préalablement ;
- Identifier chaque élément du kit de test (écouvillon, tube, bouchon, dispositif d'analyse ou cassette...);
- Préalablement à leur autotest les participants doivent avoir reçu une information complète et précise sur les modalités de réalisation et l'interprétation des tests par la personne supervisant le barnum. Il leur est précisé les conséquences d'un auto-test positif (nécessité de confirmation par RT-PCR et obligation de s'isoler) et négatif (nécessité de maintenir les gestes barrières) ;
- Tenir à la disposition des participants la notice, le numéro de lot et la date de péremption du matériel utilisé et en assurer la traçabilité.

Réalisation de l'auto-prélèvement

- Hygiène des mains par friction hydro-alcoolique de 30 secondes avant (ou si les mains sont souillées par lavage à l'eau et savon) et après le prélèvement ;
- Le masque n'est baissé sous le nez par les personnes testées qu'au moment de la réalisation de l'auto-prélèvement et remis en place immédiatement après celui-ci ;
- L'auto-prélèvement est réalisé selon les indications fournies par l'encadrant et dans le respect de la notice d'utilisation du test. Il est à cet égard nécessaire de se reporter aux recommandations spécifiques à chaque modèle d'autotest (nombre de tours dans la narine, prélèvement dans une ou deux narines, etc.).

Réalisation du test

- Le test est réalisé immédiatement après le prélèvement nasal afin de garantir une réalisation sur prélèvement frais en suivant les conditions d'emploi du fabricant pour l'extraction et la lecture du résultat du test sur le dispositif d'analyse (cassette) ;
- L'heure à laquelle le prélèvement est déposé sur la cassette est notée afin d'identifier l'heure à partir de laquelle le résultat sera visible (selon le délai indiqué par la notice) ;
- L'ensemble du matériel est immédiatement placé dans l'emballage plastique, à l'exception de la cassette qui n'y sera déposée qu'après lecture du résultat ;
- La cassette doit être posée à plat sur la table et ne doit pas être manipulée jusqu'à la lecture du résultat en respectant les délais de lecture donnés par le fournisseur. Le respect du délai de lecture indiqué est impératif ;

Après le test

- Nettoyer et désinfecter la surface des tables à l'aide d'une lingette virucide ou d'un papier essuie-tout avec un spray de détergent-désinfectant ;
- Hygiène des mains par friction hydro-alcoolique.

3. Conduite à tenir en fonction du résultat du test

Quel que soit le résultat du test, les gestes barrières doivent continuer à être strictement respectés. L'autotest est une image instantanée de la présence du virus chez la personne qui réalise le test, avec une sensibilité qui n'est pas absolue (risque de faux négatif) et ne garantit pas qu'elle n'est pas en phase d'incubation (avec un risque potentiel de contagiosité).

- *Si le résultat du test est négatif :*
 - La personne présente le résultat de son test au superviseur afin que son résultat soit entré dans le programme SIDEP ;
 - Il est rappelé l'importance de maintenir les gestes barrières compte tenu du risque de faux-négatif ;
 - *En cas d'apparition de symptômes, un test RT-PCR ou antigénique sur prélèvement nasopharyngé doit être réalisé immédiatement et la personne doit s'isoler.*

- *Si le résultat du test est invalide (lorsque la ligne de contrôle (C) n'apparaît pas):*
 - Le résultat du test est saisi dans SIDEP par le superviseur ;
 - Il peut être réalisé à nouveau une fois dans le cadre d'un autotest supervisé. En cas de nouvel échec, la personne devra être orienté vers la réalisation d'un test nasopharyngé par RT-PCR ou test antigénique.

- *Si le résultat du test est positif :*
 - Le résultat du test est saisi dans SIDEP par le superviseur ;
 - Le poste d'auto-prélèvement de la personne qui s'est avérée positive est désinfecté avec un produit virucide avant l'arrivée de la personne suivante ;
 - La personne est immédiatement isolée dans un lieu adapté et prise en charge comme un cas possible ;
 - Elle porte un masque couvrant le nez, la bouche et le menton ;
 - Elle doit réaliser un test RT-PCR de confirmation sur prélèvement nasopharyngé dans les meilleurs délais ;
 - Si le résultat positif est confirmé, il convient de suivre le protocole de contact-tracing autour d'un cas.

4. Elimination des déchets :

L'ensemble des tests négatifs placés sous double emballage est évacué dans les ordures ménagères de l'établissement.

Les tests positifs doivent être placés sous double emballage et stockés pendant 24 heures avant leur élimination par la filière des ordures ménagères ou immédiatement si une poubelle spécifique pour les déchets dits « DASRI » (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) est disponible.